



Droits et devoirs des soignants

Objectifs

Apporter aux professionnels soignants des connaissances sur la législation relative à leur profession afin :

- de promouvoir les bonnes pratiques,
- d'identifier les champs d'intervention de chacun,
- de favoriser le travail d'équipe en respectant les compétences de chacun.

Axes essentiels

- Eléments de la loi du 4 mars 2002
 - Le droit d'être informé sur son état de santé
 - L'accès aux informations de santé
 - Le droit de participer aux décisions
- Le secret professionnel
 - Son champ d'application
 - Les dérogations possibles en fonction des corps de métier
 - Les poursuites encourues
- Droit et devoirs des soignants
 - Les actes relatifs à la profession d'infirmier (décret du 11/02/2002)
 - Droits et devoirs de l'aide soignant
 - La distribution des médicaments
- Quelles responsabilités pour les professionnels soignants ?
 - Responsabilité disciplinaire
 - Responsabilité civile
 - Responsabilité pénale
 - Responsabilité administrative

Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Echanges avec les participants

Support pédagogique

Il sera laissé à chaque participant un dossier pédagogique contenant la copie des supports utilisés par l'intervenant.



Modalités d'évaluation

La mesure de l'impact des programmes proposés aux professionnels de santé s'évalue au travers d'un questionnaire de satisfaction, reprenant les critères et les indicateurs suivants :

- L'intérêt et l'appréciation générale de la formation
- La réponse aux attentes du stagiaire
- L'adaptation des exemples aux situations concrètes et à la réalité professionnelle des stagiaires
- Appréciation du temps de parole laissé aux stagiaires
- Appréciation des qualités pédagogiques du formateur

Public concerné

Ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées (à domicile ou en établissement d'hébergement) quels que soient leur fonction et niveau hiérarchique tant il est important que tous les acteurs de l'accompagnement entendent le même message, avec les mêmes mots et qu'ils puissent échanger avec un tiers.

Calendrier

Jeudi 10 décembre 2020

Durée

1 journée de 7 heures, de 9 h à 17 h.

Lieu de réalisation

PASI
Parc de la Julienne
26 rue des Champs
Bâtiment F
91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

Intervenants

Juriste titulaire d'un DESS Droit de l'Action Sociale et d'un MASTER 2 Droit de la Santé, chargé du Point d'Accès au Droit des personnes âgées en Essonne.